

MONTANT DU BIEN	HONORAIRES
De 0 à 50 000 €	12 % TTC
De 50 000 € à 79 999€	6 000 € TTC
De 80 000 € à 109 999 €	7 500 € TTC
De 110 000 € à 129 999 €	8 000 € TTC
De 130 000 € à 159 999 €	9 000 € TTC
De 160 000 € à 199 999 €	9 500 € TTC
Au-delà de 200 000 €	5 % TTC

Le redevable des honoraires est le mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat



HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

- *Visites*
- *Constitution et étude des dossiers*
- *Rédaction et signature du bail et des différents actes*
- *Etat des lieux d'entrée*

1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES, TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

- *Visite*
- *Constitution et étude du dossier*
- *Rédaction et signature du bail et des différents actes*
- *Etat des lieux d'entrée*

1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES, TTC

Plafonné à 13.00€ TTC par m² habitable,
dont 3.00€ TTC pour l'état des lieux d'entrée

HONORAIRES DE LOCATION DE GARAGES ET PARKINGS :

300.00€ TTC ½ Charge Locataire, ½ Charge Propriétaire



GESTION LOCATIVE DE LOCAUX MEUBLES OU NON MEUBLES A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE, DE RESIDENCE SECONDAIRE OU MIXTE

HONORAIRES DE GESTION COURANTE A LA CHARGE DU BAILLEUR :

5.83% HT, soit 7.00€ TTC du montant des encaissements (loyer + charges) (*) (**), incluant :

- *Comptes rendus mensuels de gestion*
- *Accès à un compte individuel extranet*
- *Aide à la déclaration de revenus (formulaire standard)*
- *Gestion des sinistres*
- *Gestion des travaux courants*
- *Règlement des charges de copropriété*
- *Recouvrement par relance simple et courriers recommandés AR*

ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYES (baux soumis à la loi du 6 juillet 1989) :

2.00% TTC du montant des encaissements (loyer + charges)

- *Loyers impayés*
- *Frais de contentieux*
- *Détérioration immobilière*
- *Protection Juridique*

ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT:

60.00€ /an pour les locaux vides

70.00€ / an pour les locaux meublés

(*) s'applique au dépôt de garantie s'il est reversé au bailleur

(**) Taux de TVA de 20%

